

## POUR UN MEILLEUR ACCÈS AU TRANSPORT URBAIN



Illustration : Pierre Berger

### Le Comité des usagers et usagers du transport urbain de Sherbrooke

Saviez-vous qu'il existe à Sherbrooke un Comité des usagers et usagers du transport urbain (C.U.T.S.)? Son défi est de réunir les intérêts des diverses catégories de personnes usagères afin d'avoir une vue d'ensemble des besoins et de l'impact des politiques en transport ainsi que de participer à des propositions en vue d'un meilleur accès au bien commun qu'est le transport urbain.

Ce regroupement est formé d'usagères et d'usagers ainsi que d'organismes communautaires. Quelques actions ont déjà été accomplies autour de la hausse du tarif pour le transport en commun du 1<sup>er</sup> septembre 1999 : 17 organismes ont envoyé des lettres à la Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS) ainsi qu'aux municipalités impliquées; des textes ont parus dans le quotidien *La Tribune*; une demande pour

l'établissement d'une politique familiale de transport a été acheminée; 13 organismes, initiés par Famille Espoir, ont fait circuler une pétition et recueilli pas moins de 678 signatures.

#### Les constats du C.U.T.S.

En se basant sur le protocole de Toronto, le comité a tiré les constats suivants :

- l'avènement de la passe à 60 \$ représente une augmentation de 33 % pour les personnes utilisatrices touchées

par la hausse (familles, couples retraités de 50-65 ans, personnes ayant des problèmes spécifiques);

- comme il n'y a pas de politique familiale à la CMTS, les enfants de 6 à 18 ans qui n'ont pas de passe d'autobus scolaire paient le même tarif que les adultes contrairement à plusieurs corporations de transport qui offrent un taux privilégié;

- la pratique d'une photo obligatoire sur les passes

« Lors du congrès de l'Union internationale des transports publics tenu en mai 99 à Toronto, la CMTS a adhéré à ce protocole : « Chacun doit pouvoir avoir accès à son emploi, à l'éducation et aux loisirs. Le développement du transport public est indispensable pour offrir à tous l'accessibilité aux activités urbaines tout en respectant la qualité de l'environnement. »

### - SOMMAIRE -

Une histoire de taxes .....	p. 2
Budgets : Au plus fort la poche .....	p. 2
Le vote à la proportionnelle .....	p. 3
Télévision communautaire : qu'en reste-t-il? .....	p. 4
Le langage au féminin : un langage clair .....	p. 4
Lutte pour la démocratie : Québec contre Ottawa .....	p. 5
Le budget Martin : ATTENTION .....	p. 5
La femme congolaise : seule et contre tous .....	p. 6
MCCE : les congés parentaux .....	p. 6
Pension alimentaire à réclamer???	p. 7
Le Grand Jubilé .....	p. 7
Effet boeuf : difficile à avaler .....	p. 8

d'adultes régulières n'est pas courante dans les autres corporations telles Laval, Montréal, Rive-Sud;

- la représentation auprès de la CMTS s'effectue à la pièce, chaque groupe présentant ses intérêts;

- les personnes usagères contribuent plus que l'ensemble des municipalités au financement de la CMTS et n'ont aucun représentant au conseil d'administration ou au comité exécutif;

#### Demandes du comité

Lors de l'assemblée régulière de la CMTS tenue le 17 novembre 99, le comité a déposé une pétition contre l'établissement de la passe à 60 \$ et de la photo obligatoire sur celle de 45 \$ et a soumis trois demandes :

1) une abolition de la passe à 60 \$ et de la photo obligatoire;

2) une reconnaissance du C.U.T.S. comme représentant officiel des personnes usagères à titre de comité consultatif et d'associé aux décisions de la CMTS;

3) une élaboration d'une politique de tarification qui

tienne compte de la réalité de toutes les catégories d'usagères et d'usagers tant au niveau du tarif que des horaires et des circuits.

#### Pistes de solution

Le Comité suggère quelques pistes de solution dont une tarification qui inclurait une politique familiale et une tarification ajustée aux revenus et à l'âge.

Suite à la rencontre de novembre, le conseil d'administration de la CMTS a fait parvenir une lettre au comité où il est dit :

« Nous sommes sensibles à l'ensemble des propos que vous nous avez tenus... Pour ce faire, nous entendons créer des groupes de discussion représentatifs de l'ensemble des intervenants. La qualité de nos services, incluant la tarification, y sera ainsi abordée de façon beaucoup plus large. »

C'est à suivre...

#### Carole Archambault

Usagère du transport urbain  
Membre du Comité des usagères et usagers du transport urbain de Sherbrooke

## -- ÉDITORIAL --

### Les budgets gouvernementaux

#### « AU PLUS FORT LA POCHE »

Dans les dernières semaines, le gouvernement fédéral (budget Martin) et le gouvernement provincial (budget Landry) ont déposé leur budget respectif pour l'année 2000-2001. Comme on pouvait si attendre, les baisses d'impôts et un réinvestissement dans les programmes sociaux étaient à prévoir. Mais...

#### Baisse d'impôt = plus riche ?

Après nous avoir montré le « bonhomme sept heures » déguisé en déficit (si nous nous n'en occupions pas, le monde allait quasiment s'effondrer...), voilà que depuis quelques années, particulièrement depuis un an, les baisses d'impôts étaient, comme le printemps, devenues inévitables et incontournables. Cependant, pour être honnête, il faut calculer l'ensemble des coûts découlant des coupures des dernières années pour vraiment évaluer si ces baisses d'impôts vont nous rendre plus riches. Nous n'avons qu'à penser à la hausse des frais de scolarité, des taxes scolaires, de la baisse de la couverture dentaire, etc. En Ontario, une étude démontre que la famille moyenne ontarienne a gagné 738 \$ en réduction d'impôts provinciaux (le miracle Harris...) mais que cette « économie » a été annulée par des coûts supplémentaires de 766 \$ en frais d'utilisation de services et autres augmentations découlant des coupures gouvernementales. Évidemment plus les personnes sont pauvres, plus l'impact est grand...

Sans être contre toute baisse d'impôt, nous évaluons que les baisses d'impôts profitent aux plus riches de la société creusant, encore une fois, l'écart entre les plus riches et les plus pauvres. En 2002, par exemple, la baisse combinée de l'impôt fédéral et provincial pour un couple avec deux enfants au Québec sera théoriquement de 737 \$ pour ceux gagnant 30,000 \$ et de 4,561 \$ pour une famille dans la même situation mais gagnant 150,000 \$ !!! Les célibataires gagnant 30,000 \$ paieront 816 \$ de moins en 2002, tandis que le célibataire gagnant 70,000 \$ en paiera 2,323 \$ de moins. Ces montants ne tiennent évidemment pas compte de la possibilité de s'offrir davantage d'abris fiscaux...

#### Et les programmes sociaux ?

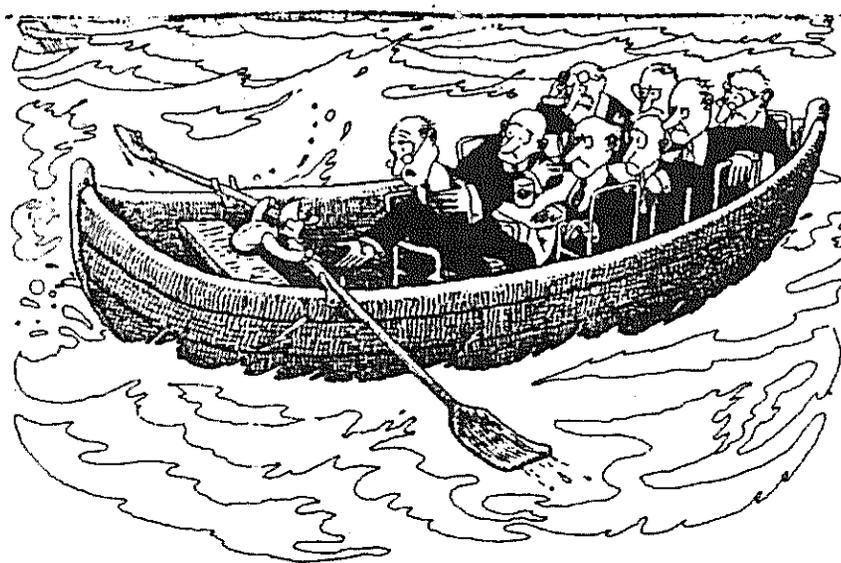
Concernant les programmes sociaux, les gouvernements semblent bien généreux. Cependant, il faut rappeler avec force que, malgré les sommes investies, les programmes sociaux (santé, éducation, aide sociale, assurance-emploi...) n'ont toujours pas retrouvé le niveau de financement d'avant les coupures, et ce, malgré le développement rapide des besoins dans ces secteurs, particulièrement en ce qui a trait à l'augmentation du nombre de personnes âgées. De plus, les coupures effectuées continuent d'affecter l'ensemble de la population et plus spécifiquement les personnes moins fortunées : débordement dans les hôpitaux, allongement de la liste d'attente pour les soins à domicile, etc.

Pour nous, il semble de plus en plus clair que la fiscalité est le miroir de la société. En conséquence, sans justice sociale, il ne faut pas s'attendre à une justice fiscale. À nous de jouer !!!

Le Collectif d'Entrée Libre

### Deux budgets :

Comment ça, vous ne ramez plus? Vous m'étonnez, Fernandez, sommes-nous, oui ou non, dans le même bateau?



### Un « conte » de taxes municipales

#### Une histoire bien longue... pour un petit journal

Il était une fois un journal communautaire qui, bien que modeste en ressources humaines et financières, réussissait le tour de force de maintenir, après 14 ans d'existence, une production annuelle de quelques six numéros.

OR, NE VOILÀ-T-IL PAS que sous un ciel bleu et ensoleillé de juillet, un nuage, venu on ne sait d'où, assombrit la fin du jour : un compte de taxes municipales venait d'échoir dans son local.

LA SURPRISE PASSÉE, face à l'incrédulité, il avisa, par l'entremise de ses militants/bénévoles, les grands argentiers de la ville, c'est-à-dire, ceux du Service financier. « Vous faites erreur. Le journal est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de produire un journal d'éducation populaire autonome. » « Désolé, nous n'y pouvons rien. Adressez-vous à la Commission municipale du Québec. »

ON IMPLORA le conseiller du quartier pour qu'il intercède en sa faveur. Peine perdue : un journal communautaire, ça n'aide pas à la revitalisation d'un centre-ville. S'armant de patience, il prépara un abondant dossier ; s'armant de courage, il se présenta devant le commissaire, c'est-à-dire, un type qui a siégé à la commission Bédard sur la réforme de la fiscalité municipale.

DEUX MOIS PLUS TARD, la réponse arriva : « L'activité exercée dans sa place d'affaires ne remplit pas les conditions du paragraphe 5 de l'article 236 parce qu'elle s'exerce dans un lieu qui n'est pas à l'usage du

public. Elle ne peut donc être reconnue par la Commission municipale. »

N'Y COMPRENANT RIEN, le petit journal se dit : « Je suis un organisme sans but lucratif, d'éducation populaire autonome et dont l'activité serait exercée à des fins éducatives et sociales mais non à l'usage du public selon la décision de la Commission municipale??? De plus, le lieu n'est pas à l'usage du public mais j'existe pour usage public. Enfin, des membres bénévoles utilisent le local pour me produire mais mon centre de documentation est ouvert au public. »

LA COLÈRE PASSÉE, le petit journal fit part de son indignation et de sa peine à quelques « grands personnages » de son quartier, de sa ville et de son comté.

MORALE DE L'HISTOIRE : si un jour, il vous arrive comme organisme communautaire de recevoir un compte de taxes municipales, assurez-vous de bien comprendre l'expression « à l'usage du public » c'est-à-dire, « pour services aux clients ».

Louise Daigle

N.B. Si vous êtes parmi des organismes communautaires touchés par un compte de taxes municipales ou si jamais cela vous arrive, vous pouvez nous en faire part au 821-2270 ou encore au ROC Estrie au 823-4131.

Journal communautaire  
bimestriel



187, rue Laurier, local 317  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 4Z4  
Tél. : 821-2270 .....

#### Équipe de rédaction

Carole Archambault  
Dominique Desautels  
Pascale Dumas  
François Gagnon  
Jean-François Fortier  
Normand Gilbert  
Karine Therrien

#### Mise en page

Louise Daigle

#### Correction

Francine Morin

#### Collaboration

Julie Bernard  
Luce Cardinal  
Kiana Désiré  
Annie Goyette  
Denis Poudrier  
Me Micheline Plante  
Marie Salvail

#### Éditeur : La Voix Ferrée inc.

Impression : The Record

#### Distribution :

Distribution Publicitaire Estire

#### Poste Publication : Enrg. 7082

Dépôt légal <sup>tr</sup> trimestre 2000  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen au nord, Saint-Joseph au sud, Le Phare à l'ouest et par la rivière St-François pour l'est.

AMECQ Association des médias écrits communautaires du Québec

Gouvernement du Québec  
Ministère de la Culture et des Communications

Distribution Assurément  
AVODA

R.P.M. médium  
Placement  
COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre des cafés politiques tenus au Presse Boutique Café et offerts par des étudiantes et étudiants en sciences politiques de l'Université de Sherbrooke à chaque dernier mardi du mois, une des participantes, Julie Bernard, nous donne un aperçu du débat sur le vote à la proportionnelle du 29 février dernier. Suite au débat, monsieur Paul Cliche, auteur d'un livre sur le scrutin proportionnel a pris la parole.

## Le système proportionnel : un pas de plus dans le chemin de la démocratie

(...) Les petites formations politiques, c'est-à-dire, les partis qui n'ont aucune chance de prendre le pouvoir, sont défavorisées en partant par les rouages du système électoral en vigueur au Canada et au Québec.<sup>1</sup>

En tant qu'électeurs ou futurs électeurs, nous avons pour la plupart déjà feuilleté ou analysé en profondeur les programmes électoraux des partis politiques. Ces derniers y prennent des engagements comme s'ils étaient élus par le peuple.

### Tous pour la même cause

Or, un phénomène est remarquable : les petits partis politiques - notez qu'au Québec, seul le Parti québécois et le Parti libéral n'en sont pas - vont tous prôner une même cause, à savoir l'application d'un système électoral proportionnel. Normal, les petites formations politiques n'ont aucune chance de prendre le

pouvoir. En effet, notre mode de scrutin, appelé mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, occasionne une distorsion, une disproportion, entre le pourcentage de voix reçues par une formation politique et le pourcentage de sièges (ou de députés élus) au Parlement. Partisans comme adversaires du système actuel reconnaissent ou dénoncent cette faille démocratique. En effet, la démocratie suppose que toutes les voix aient un poids égal alors qu'un mode de scrutin majoritaire occasionne un « déficit démocratique »<sup>2</sup>. Certains votes comptent moins que d'autres et certains ne comptent tout simplement pas.

### Quelques exemples

Cette distorsion peut se manifester sous différents visages. Par exemple, aux élections provinciales du Québec en 94, le Parti libéral a obtenu 44 % du total des votes pour 47 sièges alors que le Parti québécois a obtenu 45 % du total des votes pour 77 sièges à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, au niveau de la circonscription, si le candidat du Parti québécois est élu, tous les citoyens ayant voté pour un autre candidat voient leur vote s'évanouir. L'Action démocratique du Québec (ADQ) avec, à sa tête Mario Dumont, a obtenu près de 12 % des votes et n'a fait élire qu'un seul député à l'Assemblée nationale aux élections provinciales de 98! Les résultats parlent d'eux-mêmes : il y a bel et bien une distorsion!

Tout ceci n'est que chiffres et pourcentages et peut sembler ennuyeux, mais il est important de voir que l'As-

semblée nationale ou bien la Chambre des Communes, lieux officiels pour l'expression des volontés populaires, ne les reflètent pas exactement. Ce qui est encore plus attristant pour la démocratie, ce sont les grands partis politiques qui, avec plus de moyens et d'argent, sont avantagés.

### Entrave à la démocratie

On pourrait émettre la réflexion suivante : « Si notre système actuel est à ce point une entrave à la démocratie, il est paradoxal qu'il ne soit pas changé, et à plus forte raison dans un pays où la démocratie et les droits de la personne sont supposément respectés autant, sinon plus qu'ailleurs. »

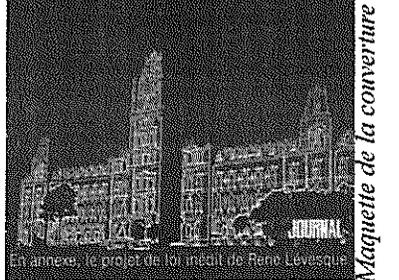
Si le système proportionnel a l'avantage de combler le déficit démocratique engendré par le système judiciaire, il engendre par contre lui aussi certains problèmes. Les solutions miracles n'existent pas, il faut donc faire un choix de société entre les conséquences ou les impacts négatifs de chacun des systèmes.

Sans entrer dans les détails nombreux et pointus du comment et du pourquoi<sup>2</sup>, la théorie et la pratique démontrent qu'un mode de scrutin à la proportionnelle engendre de l'instabilité gouvernementale, puisque les partis doivent former des

Pour réduire le déficit démocratique

## Le scrutin proportionnel

Paul Cliche



coalitions pour obtenir le pouvoir et que ces coalitions se forment et se brisent plus ou moins fréquemment selon les traditions et la culture politique des pays. Et qui dit instabilité gouvernementale, dit aussi perte de temps et d'argent et, au bout du compte, une diminution de l'efficacité.

De façon générale, il est possible de choisir entre un plus grand respect de la démocratie par le système proportionnel ou la stabilité et l'efficacité apportées par le mode de scrutin majoritaire. À la réflexion toute!

Veillez noter qu'il ne s'agit que de tendances et non de lois immuables. Ces tendances vont aussi varier d'un cas à l'autre, étant donné la complexité des faits sociaux.

**Julie Bernard**

Étudiante de UdeS

CLICHE, Paul. *Le scrutin proportionnel : pour réduire le déficit démocratique*. Éd., du renouveau québécois, Montréal, 1999, 153 p.

LE SCRUTIN PROPORTIONNEL	
Amérique latine	Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Uruguay
Europe de l'Ouest	Irlande, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Danemark, Norvège, Suède, Finlande, Portugal, Espagne, Grèce, Turquie
Europe de l'Est	Bulgarie, Pologne, République tchèque
Moyen-Orient	Israël
Afrique	Afrique du Sud, Madagascar, Mozambique

De plus, presque tous les pays de l'Union européenne utilisent la proportionnelle pour élire leurs représentants au parlement de Bruxelles.  
*Le scrutin proportionnel, p. 15*

## Disent-ils la vérité?



Jean-Pierre Duplantie,  
directeur général  
de la Régie régionale

Pauline Marois,  
ministre de la Santé  
et des Services sociaux

## Impacts du sous-financement de base

- 75 % des organismes devront modifier leur programmation d'activités (concrètement, cela signifie qu'ils ne pourront pas réaliser ce qu'ils croyaient avoir les moyens de faire);
- 66 % des organismes devront réduire leurs activités visant la promotion ou la prévention;
- 88 % des organismes craignent que leurs travailleuses et travailleurs, déjà surchargés de travail, vivent de l'épuisement professionnel;
- 80 % des organismes devront consacrer plus de temps à la recherche de financement.

DE QUOI DONNER À RÉFLÉCHIR ET À INVESTIR...

Source : Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie - ROC Estrie

## -- MÉDIAS --

### TVCBF :

#### Vidéotron peut-il faire ce qu'il veut ?

Le Collectif Régional d'Éducation sur les Médias d'Information (CRÉMI), organisme d'éducation populaire autonome intervenant dans les domaines de l'information et des communications, a pour mandat principal de sensibiliser la population de l'Estrie à la question des médias. Le cas récent de la télévision communautaire des Bois-Francs (TVCBF), face au géant Vidéotron, s'est donc porté à son attention.

#### Télévision communautaire et canal communautaire

En effet, en février dernier, le câblodiffuseur Vidéotron a décidé de résilier l'entente de service avec la TVCBF quant à sa production et sa programmation locale, cinq mois avant le renouvellement de ladite entente. À partir du 20 mars prochain, Vidéotron assumera donc cette responsabilité à la place de TVCBF.

Pour mieux suivre ce dossier, il est important de faire la distinction entre une télévision communautaire et un canal communautaire. La première est une station de télévision composée de membres issus de la population locale se réunissant lors d'une assemblée générale annuelle. Le second, est détenu par un propriétaire, tel que Vidéotron, qui impose ses critères sur la programmation diffusée. À Sherbrooke, le Canal VOX en est un exemple concret.

Depuis 1974, TVCBF donnait le droit de parole à sa population et aux groupes exclus des médias traditionnels. Elle apportait donc une information axée sur les nouvelles locales et régionales. Il n'en est pas de même pour Vidéotron, qui privilégie depuis des années une « montréalisation » de l'information. Tout est de plus en plus centré autour de Montréal; les stations locales et régionales diminuent en nombre et les nouvelles traitent surtout d'accidents, de crimes, etc.

En 1995, lors du renouvellement de licence, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) proposait à Vidéotron d'engager 9 % de ses profits nets, soit 223 000 \$ par année, pour entretenir la TVCBF. En 1998, ce même Conseil déchargeait tous les câblodistributeurs de cette obligation vis-à-vis de la télévision communautaire, ce qui a donné les résultats que l'on connaît maintenant.

**La télévision communautaire permet à la population des Bois-Francs de recevoir une information ajustée à sa réalité socio-culturelle. Vidéotron veut en faire un autre Canal VOX. Jusqu'à présent, 6 500 personnes et groupes communautaires soutiennent TVCBF. La population doit défendre sa télévision pendant qu'il en est encore temps...**

**Marie Salvail**  
pour le CRÉMI

## Le féminin égale le masculin

# Pour un langage non sexiste

*Il était une fois mille femmes et un cochon. Sur la route, ILS marchaient vers la ville. Ai-je bien lu ? Un cochon l'emporterait sur mille femmes! Il devient difficile de se reconnaître et de se sentir respectée dans un tel langage. Pourtant c'est celui adopté par l'Académie française et l'Office de la langue française du Québec. À ce qu'on sache, une langue n'est pas statique. Au contraire, elle évolue pour refléter la réalité du monde politique, social et culturel. Ainsi, les mots *télécopieur* et *monoparental* n'existaient pas avant 1973 et 1980. Certes, depuis une trentaine d'années le langage non sexiste a fait du chemin mais l'évolution de la langue doit correspondre aux changements sociaux passés et à venir pour une société démocratique, égalitaire et non sexiste.*

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les règles de grammaire n'existaient pas; l'adjectif s'accordait avec le nom le plus proche : les gars et les filles sont belles. En 1634, on fonde l'Académie française afin de définir l'usage du langage. En 1647, le grammairien Vaugelas s'appuyant sur la noblesse du mâle, déterminait que le masculin devait dominer dans la langue. La règle fut adoptée.

Le Canada, après une grande période d'hostilité envers la féminisation, démontra une ouverture d'esprit qui le plaça au premier rang des pays francophones : exemples, en 1960, Radio Canada préconise l'emploi des titres féminins sur les ondes; en 1985, l'Office de la langue française du Québec publie le guide de rédaction non sexiste *Pour un genre à part entière*. Dans les années 90, le langage non sexiste dépassa la simple féminisation des titres, des fonctions et des textes et prendra beaucoup d'ampleur.

#### Le sexe de notre langue

Notre langue a un sexe, le masculin. Deux mots importants, femme et homme, sont définis sans aucune égalité. Jeter un coup d'oeil dans le dictionnaire *Bordas*<sup>1</sup> des synonymes analogies antonymes : le nombre de

synonymes suggérés est très inégal, soit 15 pour le mot homme et 88 pour le mot femme. Mais quelles suggestions! La femme fait partie du sexe faible, elle est ménagère, commère, fille de mauvaise vie, chipie, garce, garçon manqué, poupée et pour terminer la femme est une moitié. Bizarre! Elle n'est même pas un être entier. Encore plus, on ne retrouve que des suggestions favorables et valorisantes du côté masculin.

Les événements sont souvent analysés de façon différente selon le sexe. Lors de la campagne électorale municipale de l'automne 98 où la représentation féminine était élevée, on retrouve dans le quotidien *La Tribune* ces titres : *La guerre des épouses*<sup>2</sup> ou *Les girls débarquent à l'Hôtel de ville*<sup>3</sup>. A-t-on déjà lu un titre qui ressemblait à *Les boys débarquent à l'hôtel de ville* ou *La guerre des époux* ?

#### Je ne suis pas lourde

« La féminisation alourdit un texte ». Merci pour la considération. Les femmes ont été exclues du langage officiel. Pourtant, elles représentent plus de 50 % de la population mondiale. Nous sentons-nous incluses quand nous lisons ces offres d'emploi: directeur des ventes ou conseiller en santé et sécurité demandés?

#### Construction sociale

Le langage est une construction sociale, soumise à des codes et des règles de grammaire qui reflètent des mentalités. Inconsciemment, les enfants intègrent très tôt, ces règles et ces normes. Il est donc primordial que notre langue reflète la réalité que nous voulons. Le langage non sexiste fait partie du processus de changement social pour une justice sociale. Si nous voulons une société égalitaire, prenons les moyens pour l'obtenir.

**Luce Cardinal**

1- BOUSSINOT, Roger, *Dictionnaire Bordas des synonymes analogies antonymes*, Paris, Éd. Bordas, 1988

2- *La Tribune*, 8 octobre 1998, p. A1

3- *La Tribune*, 2 nov. 1998, p. A2



Plusieurs mots perdent de leur statut selon le genre: couturier - couturière, gars - garce, gouverneur - gouvernante, compère - commère. Les insultes de notre langue sont majoritairement féminines: fils de pute, grosse vache, poule mouillée. Les femmes sont aussi encouragées à se taire: soit belle et tais-toi; le plus beau bijou de la femme est son silence, mais elle le porte rarement.

**CRÉMI**

Collectif Régional d'Éducation  
sur les Médias d'Information

Joignez-vous à l'équipe pour maintenir  
une présence critique en Estrie

**ACCÈS GRATUIT À INTERNET**

Du mardi au jeudi entre 9 h 00 et 16 h 30  
Pour réservation : 346-0101

LA TABLE RONDE DES



DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314  
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

TÉL.: (819) 566-2727

#### LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

Pour un peu de clarté

## Le projet de loi n° 99 contre la loi C-20

La démocratie est en danger. Le gouvernement canadien a adopté la Loi C-20, le 14 mars dernier (Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec). De son côté, Québec, se prépare à adopter le projet de loi n° 99 (Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec). D'un côté, on parle de majorité claire, de question claire, de modification à la Constitution canadienne, et de l'autre, on parle de droits fondamentaux et de souveraineté populaire.

Fin renard à tendance machiavélique, Ottawa joue sur les mots. Ainsi, selon la Cour suprême, une « majorité claire » est la condition nécessaire pour obliger le Canada à négocier. Elle n'est pas la condition requise pour permettre au Québec de devenir souverain.

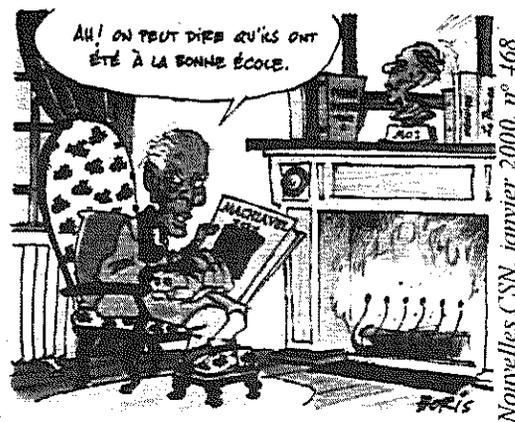
### Une majorité claire

Nous savons ce que veut dire le mot majorité : « le plus grand nombre ». En

présence de deux opposants, cela signifie que c'est le plus grand des deux nombres qui l'emporte, donc, nécessairement 50 % plus un. C'est un principe démocratique : tous les votes sont égaux. L'adjectif clair ne sert ici qu'à renforcer la définition du mot majorité et non à « l'augmenter ». C'est de la fumisterie, c'est-à-dire, un gros nuage de fumée en provenance d'Ottawa.

### Défense du Québec

Devant une loi aussi anti-démocratique, Québec se prépare à adopter la Loi n° 99 qui réaffirme, par l'entremise de ses institutions, les droits fondamentaux du peuple québécois à disposer de lui-même. Si l'État québécois propose un nouveau référendum, il lui appartient d'en formuler la question et ses règles d'application. Ottawa, avec la Loi C-20, déforme l'avis de la



Cour suprême (1998) qui dit que rien dans la Constitution canadienne ne l'empêche de négocier advenant le désir d'une province, suite à un vote majoritaire, de quitter le Canada. Il veut changer les règles référendaires en se donnant le pouvoir absolu de juger de la clarté de la question et de celle de la majorité. **On ne le laissera pas faire, c'est clair.**

Louise Daigle

Voici un texte éclairant :

Si les Canadiens français - les Québécois - s'ouvrent maintenant à la démocratie, s'il se révèle qu'ils sont aussi aptes que d'autres, c'est qu'il s'agit de leur démocratie à eux. Ils prennent conscience, par exemple, de ce qu'est une égalité réelle. Comme peuple, il n'y a qu'une façon d'être égal à un autre, c'est de se constituer en entité majoritaire, de dialoguer et s'entendre de nation à nation. C'est une condition normale. (Ainsi le font les 5 millions de Danois avec les 90 millions d'Allemands; ainsi le font les peuples). M. Trudeau (et Pelletier) nous ont ouverts à certaines réalités. Ils sont logiques avec eux-mêmes. Nous sommes simplement plus logiques qu'eux, poussant leur logique à ses conclusions normales. En somme, nous sommes plus démystifiés, assumant nos réalités propres et celles du monde actuel.

Gaston Miron, le Miroir du Québec, N° 7, 4 octobre 1965, L'anti-Trudeau, choix de textes, Éditions Parti-pris, Montréal, 228 p.

## Budget Martin : wow wow mon p'tit pit !!!

VOUS VERREZ, dans la plupart des médias d'information écrits, de belles publicités (comme ci-dessous) nous vantant les mérites du dernier budget fédéral, plus familièrement appelé le « budget Martin ». Par rapport à toute cette belle publicité sur de « nouvelles » sommes injectées dans les programmes sociaux et surtout les baisses d'impôts certains rappels sont nécessaires.

**RAPPELONS-NOUS** qu'une bonne partie des surplus budgétaires provient directement d'un **DÉTOURNEMENT** de la caisse d'assurance-chômage (plus de 6 milliards annuellement !!!). Les cotisations des employé-e-s et des employeurs sont pourtant prélevées pour cette caisse. Conséquence : seulement 40 % des personnes ayant cotisées ont maintenant accès à ce programme (contrairement à 70 % auparavant), le chèque ne représente plus que 55 % du salaire (ça déjà été 66 %), le nombre de semaines de prestation est plus court, etc.

**RAPPELONS-NOUS** qu'il manque encore plus de 4 milliards par année pour atteindre le niveau des transferts en santé et éducation de 1993-1994.

**RAPPELONS-NOUS** que la baisse des impôts est souvent annulée par les coûts engendrés par les coupures et le désengagement de l'État (frais de scolarité, permis de conduire, etc...).

**RAPPELONS-NOUS** qu'en terme « d'argent sonnante », les plus riches profiteront davantage que les plus pauvres : abolition de la surtaxe de 5 %, réductions d'impôt (en 2001) de 49 \$ pour un-e célibataire gagnant 25,000 \$ mais réductions d'impôt de 1,169 \$ pour un-e célibataire gagnant 100,000 \$ !!!, etc...

**BREF, MALGRÉ LES APPARENCES**, ce budget pénalise, dans les faits, les moins bien nantis de la société et ne contribue pour pas grand chose à la lutte contre la pauvreté. Ne nous laissons pas avoir par ces beaux parleurs du Parlement canadien et leurs ami-e-s.

Normand Gilbert

### COLLECTIF POUR LE LIBRE CHOIX

Avec la lutte au déficit zéro du gouvernement québécois, les services en planification des naissances ont diminué. Les CLSC concentrent de plus en plus leurs services de planning aux jeunes (moins de 25 ans) délaissant les femmes plus âgées.

Une cinquantaine de ressources offrent les services d'avortement au Québec. Elles sont distribuées dans 16 des 17 régions administratives.

Aucun moyen de contraception n'est sûr à 100 %. Depuis 1997, le plan d'assurance-médicaments a, de façon perverse, limité l'accès à la contraception chez plusieurs femmes démunies financièrement. En effet, ce régime a enlevé la gratuité des contraceptifs à plusieurs de ces femmes.

# BUDGET 2000

## Répond à vos besoins

- Plus de ressources pour la santé, l'éducation et les enfants
- Réductions d'impôts
- Investissements accrus pour une économie plus novatrice

Ce budget améliorera votre qualité de vie et celle de votre famille. Pour en savoir plus :

1 800 O-CANADA (1 800 622-6232) TDD : 1 800 465-7735

du lundi au vendredi, de 8 h à 22 h (HNE), la fin de semaine, de 8 h à 17 h (HNE)

ou visitez notre site Web : [www.fin.gc.ca](http://www.fin.gc.ca)

Canada

- - CHÔMAGE - -

### Le budget Martin et les prestations parentales

Actuellement, la nouvelle maman peut recevoir 15 semaines de prestations de maternité. Elle et son conjoint peuvent aussi se partager 10 semaines de prestations parentales. Le taux de leurs prestations correspond à 55% de leur rémunération hebdomadaire moyenne. Si les deux parents décident de toucher ces prestations, chacun doit purger une période d'attente de deux semaines à leurs frais. Chacun doit, au cours de sa période de référence, avoir accumulé un minimum de 700 heures de travail assurable pour être admissible à ces prestations spéciales.

Après la bonification annoncée, le critère d'admissibilité passera de 700 à 600 heures de travail. Notons qu'avant 1997, l'exigence minimale était de 300 heures... La mère pourra toujours toucher 15 semaines de prestations de maternité. La durée des prestations parentales sera augmentée à 35 semaines pour les parents biologiques et adoptifs. Si les deux parents se partagent ces prestations, une seule période d'attente devra être purgée. Le taux de ces prestations demeurent à 55 % de la moyenne salariale de chacun des parents. Par contre, ils pourront gagner un montant égal à 25 % de leurs prestations hebdomadaires ou un minimum de 50 \$ sans que le niveau de leurs prestations ne soit affecté.

**Les prestations parentales bonifiées seront disponibles aux parents dont l'enfant est né ou placé chez eux pour adoption le 31 décembre 2000 ou après cette date.**

#### L'envers de la médaille

Actuellement, bien des femmes ne touchent pas toutes les prestations (maternités ou parentales) auxquelles elles ont droit, car elles n'ont pas les moyens de vivre 6 mois à 55 % de leur revenu. Il est évident que les familles à faibles revenus ne bénéficieront pas de la bonification de Paul Martin. Ces familles auraient préféré une bonification à 35 semaines au lieu de 50, mais avec un taux de prestations majoré à 75% du salaire. Cette méthode plus économique permettraient une plus grande admissibilité à ces prestations.

La Fédération des femmes du Québec et de nombreux groupes de sans-emploi revendiquent que les congés parentaux ne relèvent plus de l'assurance-emploi. Ils devraient plutôt être liés aux politiques familiales et relever des ministères de la famille des provinces. À tout le moins, le fait de toucher des prestations parentales ne devraient pas brimer les parents de leur droit aux prestations régulières. Autant aujourd'hui qu'après la bonification, des prestataires seront pénalisés d'avoir touché des prestations parentales. Prenons l'exemple d'une mère qui toucherait les 50 semaines de prestations spéciales à sa disposition. Peu après son retour au travail, elle est mise à pied. Elle ne pourra recevoir de prestations régulières puisqu'elle n'aura pas suffisamment d'heures de travail depuis son congé parental.

**Denis Poudrier**

Mouvement des chômeuses et chômeurs de l'Estrie

*MASSE*

Le syndicat des prestataires de l'assurance-chômage en Estrie

**ACTIF DEPUIS 1980**

**(819) 566-5811**

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie  
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Membre du MASSE

Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi

### République démocratique du Congo

## La femme congolaise (ex-Zairoise) au centre des malheurs

Depuis le régime déchu de Monsieur Mobutu, il y a 20 ans, nos parents n'ont pas bénéficié de leurs salaires malgré de lourdes responsabilités qui pèsent sur eux et, d'autre part, des étrangers ont actuellement implanté un régime de violations des droits humains les plus inouïes.

Sous l'éternelle dictature de Mobutu, le peu que gagnait la population était convoité par les militaires qui pillaient, en riant, les biens des familles affamées et sans défense.

#### Un peuple trompé

En avril 90, les politiciens ont trompé le peuple en lui disant que bientôt « l'ère de la place à la population » allait commencer. Avec des larmes de crocodile, monsieur Mobutu, proclamait l'avènement de la démocratie pour éviter que cette période puisse être appelée la plus dure de l'histoire du Zaïre.

Ailleurs, dans la brousse des pays voisins, des assoiffés du pouvoir enviaient non seulement les biens de la population déjà affamée, mais aussi sa vie. Ainsi, dès octobre 96, la masse de dévastateurs humains dont des Rwandais, des Burundais et des Ougandais, assoiffés de sang humain, comme si celui de 94 lors du génocide au Rwanda ne suffisait pas, se sont lancés à la chasse à l'homme.

#### Crimes contre l'humanité

La démocratie longtemps attendue s'est transformée en crime contre l'humanité. Dans cette macabre situation, la femme est la plus grande victime sur laquelle sont tom-

bés tous les maux. Dès le régime déchu, elle est restée la personne ressource de la famille. Tandis que lors de cette période de sabotage de la dignité humaine en République démocratique du Congo, la femme (parce que chargée de biens et d'enfants) n'échappe jamais aux canons et aux massues des criminels étrangers. Comme

ces violeurs venaient de faire de cinq à dix ans dans la forêt sans contact féminin? Chose encore plus grave, ces viols se commettent sans aucune protection alors que ces militaires viennent des pays africains top du SIDA...

#### Solidarité...

Chers lecteurs et lectrices, pourquoi les médias et la communauté internationale font-ils la sourde oreille face à une situation si désastreuse? Et vous femmes informées, pourquoi n'en parlez-vous pas aux autres? Êtes-vous complices de la situation qui secoue la femme congolaise? Sortez! Sortez et sortez du grand silence qui pèse sur vos bouches. N'est-ce pas que par des marches de soutien ou par solidarité envers vos semblables qui meurent, qui sont violées et qui souffrent, qu'elles pourront recouvrir leur dignité?

Criez! Criez et criez! Les chaînes longtemps attachées aux pieds de vos soeurs se déchaîneront et tous, à votre suite, applaudiront vos efforts. « Un homme qui crie n'est pas un ours qui danse... » dit le proverbe.

**Kiana Désiré**

Solidarité pour la promotion sociale et la paix (SOPROP)RDC



Photo : SOPROP

Femme congolaise...

si cela ne suffisait pas, la page la plus sombre encore est celle des viols. Fille ou pas, et malgré son état civil, l'essentiel pour les militaires étrangers n'est autre que le sexe et la vie. Alors, des filles sont violées en présence de leurs parents et des femmes violées sous l'oeil inquiet de leur mari. Et quel viol? Des plus bestial quand il faut noter que

### Femmes citoyennes du monde

Soirée interactive, mardi le 4 avril, 17 h 30, à la cafétéria du Collège de Sherbrooke dans le cadre de la Décennie internationale pour l'élimination de la pauvreté

#### Invitées

**Diane Lavallée**, présidente du Conseil du statut de la femme

**Danielle Gobeil**, chef d'équipe pour les programmes de développement en Asie et Afrique de Développement et Paix

**Marie Toupin**, coordonnatrice de Concertation femmes Estrie

Coût des billets (incluant le souper) : 10 \$ ou 6 \$ pour les personnes sans emploi

Réservez avant le 30 mars au 822-3178 ou 829-3822



**CONCERTATION FEMMES • ESTRIE**

C.P. 952  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 5E1  
Téléphone : (819) 563-1987  
Télécopieur : (819) 569-1411

Une voie, une force, un moyen pour soutenir la Marche mondiale des femmes en Estrie

### LE COLLECTIF POUR LE LIBRE CHOIX

Organisme féministe qui milite pour le Libre Choix des femmes en matière de grossesses non planifiées



187, rue Laurier, S.S. 2  
Sherbrooke (Québec)

Tél. : (819) 562-733 Fax : (819) 562-7338

## -- VOUS ET VOS DROITS --

**Dans le cadre d'un divorce peut-on réclamer à son ex-conjoint une pension alimentaire pour un enfant qui n'est pas le sien?**

### FAITS :

Les faits soumis au tribunal sont les suivants.

Au moment de son mariage, une dame avait un fils de sept ans. L'enfant ne connaissait pas son père biologique. Les parties se sont séparées en 1998 et après une brève réconciliation, madame intente une action en divorce. La dame expose que son ex-mari a agi à titre de père pour l'enfant, notamment en subvenant à ses besoins. Ainsi, elle croit qu'il devrait être condamné à payer une pension alimentaire pour cet enfant. Elle lui réclame donc des aliments.

### QUESTION :

Un homme ayant agi comme un père à l'égard d'un enfant qui n'est pas le sien peut-il être condamné à lui payer une pension alimentaire?

### DÉCISION :

Oui, une pension alimentaire fut accordée.

### MOTIFS :

Selon le tribunal, l'ex-conjoint a effectivement tenu lieu de père à l'enfant. En effet, il a consenti à ce que l'enfant porte son nom; il a subvenu à ses besoins; il a présenté publiquement l'enfant comme son fils. Il a déclaré l'enfant comme « enfant à charge » dans sa déclaration de revenus et l'enfant l'a toujours considéré comme son père.

Dans la Loi sur le divorce, on définit un enfant du mariage comme étant un enfant dont l'un est le père ou la mère et pour lequel l'autre en tient lieu. C'est le cas en l'espèce et le juge a condamné monsieur à payer une pension alimentaire pour l'enfant.

**Micheline Plante, avocate**  
Centre communautaire juridique de l'Estrie  
Téléphone : (819) 563-6122



**Solidarité Popularité Estrie**

187, rue Laurier, local 311  
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4  
TÉL. : (819) 562-9547

**Une coalition pour  
une répartition équitable  
de la richesse**

Équipement  
de bureau  
**QWERT** Itée  
985, rue Galt ouest,  
Sherbrooke  
562-5079

**SERVICE**  
(RÉPARATION TOUTES MARQUES)  
**VENTE**  
**LOCATION**

**SMITH  
CORON**

## Le Développement et la Paix

### Pour une meilleure redistribution de la richesse

Fondé en 1967 par des évêques catholiques du Canada, Développement et Paix est un organisme pan-canadien. La vision qui anime Développement et Paix se compose du regard complice de la foi et de l'analyse sociale. Dans cette optique, les projets appuyés par Développement et Paix ont pour principal objectif l'amélioration globale des conditions de vie et de travail des gens qui vivent dans les pays du Sud.

En ce début de millénaire, nous faisons encore le constat de l'exclusion des plus pauvres de nos sociétés et de l'écart grandissant entre riches et pauvres. Cette situation est due à une mauvaise distribution des richesses.

#### Le Grand Jubilé

C'est pourquoi, en cette année de Grand Jubilé, nous voulons que tous et toutes puissent imaginer et espérer une société plus juste et équitable. Le Jubilé propose un temps d'arrêt au cycle de l'économie en redonnant aux familles dépossédées de leurs terres et de leurs biens leur patrimoine ancestral.

L'économie a pris le dessus sur tout dans nos sociétés. Dans sa forme actuelle, elle ne répond plus aux besoins des humains, mais à ceux des spéculateurs. Le marché économique qui prime en est un où il n'y a que quelques gagnants et un nombre démesurément grand de perdants.

Les États dépendent financièrement du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM) et se voient dicter leurs politiques sociales et économiques par la mise en place de programmes d'ajustements structurels (PAS). Devant le besoin de mettre

fin à l'injustice sociale, des projets ont été mis sur pied tels : Le Projet de loi pour l'élimination de la pauvreté; La Marche mondiale des femmes en l'an 2000; La Campagne d'appui au barème plancher qui propose d'assurer la couverture des besoins essentiels à chaque personne; La solidarité internationale afin de créer des liens avec les partenaires du Sud. Ces projets ont aussi pour but de redonner respect et dignité humaine à tous les perdants de l'heure.

**Annie Goyette**  
Développement et Paix



## Hommage au civisme

### Récompenses, décorations ou distinctions pour actes de civisme

Le gouvernement du Québec rend hommage à des citoyennes et des citoyens qui ont porté assistance des personnes dont la vie était en danger. Il leur accorde des récompenses, décorations et distinctions en vertu de la Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q., c. C-20).

Tout citoyen qui considère qu'une personne a accompli un acte de civisme, dans des circonstances difficiles ou périlleuses, peut proposer le nom de cette personne au Comité sur le civisme. L'acte de civisme doit avoir été accompli entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 31 décembre 1999.

La proposition d'une candidature doit contenir les renseignements suivants :

- 1 Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne proposée (si cette dernière est décédée, les coordonnées d'un parent ou d'un ami)
- 2 Description de l'acte de civisme avec mention de la date de l'événement
- 3 Nom, adresse et numéro de téléphone des témoins
- 4 Nom du service de police qui a consigné l'événement, s'il y a lieu
- 5 Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne qui propose (Une personne ne peut se proposer elle-même.)

La proposition d'une candidature doit être acheminée au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2000 à l'adresse suivante :

Comité sur le civisme  
Direction de la coordination et  
du soutien en relations civiques  
Ministère des Relations avec les citoyens  
et de l'immigration  
360, rue McGill, bureau RC.10  
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Le dépliant d'information « Hommage au civisme » est disponible à la Direction de la coordination et du soutien en relations civiques du ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration et aux bureaux de Communication-Québec. Il comporte un formulaire de proposition d'une candidature.

Pour de plus amples renseignements,  
composez le (514) 873-1630 ou le 1 800 831-4347.

**Québec**   
Ministère des  
Relations avec les citoyens  
et de l'immigration

## Question du jour

### « J'aime mon boeuf de toutes les façons » ?

Le populaire slogan de Bovril ne me paraît plus aussi amusant qu'il l'a déjà été depuis le 14 mars dernier. L'Office nationale du film (ONF) présentait *L'effet boeuf*, un documentaire sur la guerre que se livrent trois géants américains afin de monopoliser le secteur du boeuf en Amérique du Nord. Le yeux rivés sur le grand écran du Presse Boutique Café, une centaine de cinéphiles ont eu droit à un spectacle à faire glacer le sang.

Vous êtes-vous déjà demandé d'où provenait la viande servant à la composition de votre hamburger? Élevées sont les chances qu'elle soit originaire d'un parc d'engraissement de Cargill Food, IBP ou de ConAgra : les maîtres qui détiennent 70 % du secteur agro-alimentaire en Amérique du Nord.

#### La vie de bovin

Mais n'ayez crainte, ces bêtes sont très bien traitées. En plus d'être destinées à finir leurs jours à l'abattoir, elles sont entassées les unes avec les autres dans un enclos quasi insalubre. Bonjour les maladies infectieuses! On a cependant tout prévu : les bovins sont saturés d'antibiotiques, de vaccins et d'hormones de croissance, qui, en passant, sont bannies en Europe. Quelle chance! Ils grandissent plus vite et en bonne santé... ou presque.

Cette situation est loin d'être alarmante pour l'industrie pharmaceutique qui, elle, roule à plein régime, car la moitié des antibiotiques conçus en Amérique du Nord sert à soigner le bétail. Des animaux transgéniques? Pourquoi pas!

L'ONF projette d'ailleurs de créer un documentaire sur la question. Résultat : fléau, désastre, catastrophe écologique et sociale. Les producteurs locaux trouvent l'emploi rare, car les marchands, en achetant en grosse quantité, recherchent l'uniformité de la viande au meilleur prix possible. Bien entendu, en surexploitant des pâturages, le coût de production est en baisse. Finies les années 70!

#### Pas de recette miracle

C'était le bon temps pour les petits éleveurs; ils pouvaient marchander d'un abattoir à l'autre. Malheureusement l'époque de la compétitivité est révolue à cause des monstrueuses compagnies américaines qui ne pensent qu'au monopole. Les répercussions sociales et environnementales dans tout cela? Ils s'en contrefichent : c'est la piastre qui mène! Ils visent à offrir le prix international. Pour ce faire, ils exploitent à outrance la matière première, les ouvriers et les consommateurs.

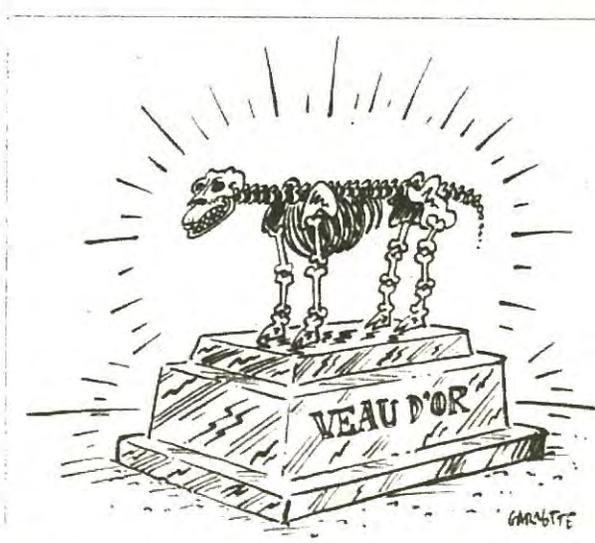
Il n'y a pas de remède miracle pour contrer ce problème (eh non, les vaccins

et les antibiotiques ne suffisent pas). Les solutions tiennent presque du rêve vu la popularité de la mondialisation des marchés. Alors... rêvons un peu. Une loi anti-trust serait notre meilleure alliée, car elle empêcherait les grandes compagnies d'envahir les plus petites et veillerait à ce que les profits soient distribués équitablement entre les producteurs et les distributeurs. Aussi, si les consommateurs étaient prêts à payer un peu plus cher pour de la qualité, les éleveurs locaux ne nécessiteraient pas d'un second gagne-pain pour subvenir à leurs besoins.

À la fin du documentaire, on a demandé à certains producteurs comment ils aimeraient leur steak. J'ai été sidérée : comment peut-on parler de l'appât du boeuf alors qu'on vient de nous montrer un film d'épouvante. Désolée, mais cela m'a plutôt donné le goût de prôner le végétarisme.

Karine Therrien

*L'Effet boeuf*  
Documentaire, 50 min, 1999  
Réalisatrice : Carmen Garcia  
Producteur : Éric Michel



Pour certains, le cours du boeuf vaut son pesant d'or

Source : Nouvelles CSN, mars 1996, n° 408

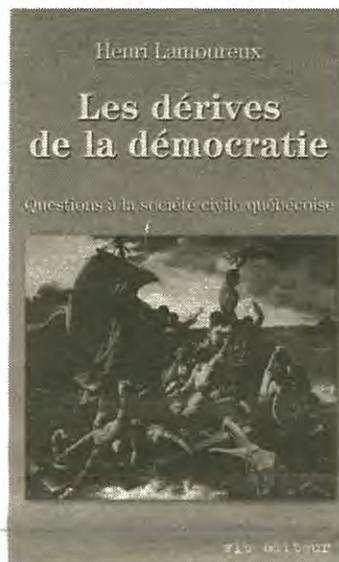
## Questions à la société civile québécoise

### Les dérives de la démocratie

Nous vivons en démocratie et nous en sommes fiers. Nous croyons que le peuple est souverain et que les élus tirent leur légitimité des citoyens qu'ils représentent. Pourtant, se pourrait-il que, notamment au sein de la société civile, cette démocratie soit l'objet d'un détournement de sens? Qu'un certain élitisme mine les mécanismes de représentation? Que les intérêts de groupes particuliers prennent le pas sur le bien commun?

Henri Lamoureux poursuit ici la réflexion courageuse entreprise dans *Le Citoyen responsable*. S'appuyant sur une longue expérience d'action dans les milieux communautaires, syndicaux et politiques, il pose un regard inquiet sur la qualité de notre vie démocratique et sur les dérives qui aujourd'hui la menacent.

Engagé dans les milieux communautaires où il est un conférencier recherché, Henri Lamoureux est mem-



Maquette de la couverture

bre du conseil d'administration d'une régie régionale de la santé et des services sociaux. Titulaire d'une maîtrise en éthique, il enseigne à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université de Montréal. Écrivain, il a publié, entre autres, *Le Passé intérieur* (roman, 1998) et *Le Citoyen responsable* (essai, 1996) chez VLB éditeur.

Louise Daigle  
LAMOUREUX, Henri. *Les dérives de la démocratie. Questions à la société civile québécoise*. Éd. VLB, Coll. Partis pris actuels, Montréal, 158 p.

S'abonner c'est  
se donner les moyens  
de mieux s'informer

Abonnement régulier 15 \$  
Institutions, organismes 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de \_\_\_\_\_ \$  
pour \_\_\_\_\_ abonnement(s) adressé à :

Entrée Libre

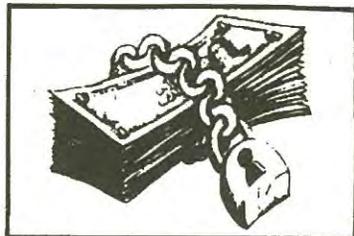
187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_



LE FINANCEMENT  
DES  
GROUPES  
POPULAIRES

Recherchons équipiers et équipières

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre  
permet de s'impliquer  
humainement et socialement.

CONTACTEZ-NOUS : 821-2270